



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APSMVM  
Du 24 novembre 2018  
à 10h, salle de la Mairie des Ecoliers**

Présents : 15

Michel Contet (Président)  
Pierre Vasseur (Vice-président)  
Jean-Pierre Chauvin (Trésorier)  
Henriette Gomez (membre CA)  
Josiane Le Ster (membre du CA)  
Ginette Serpereau (membre CA)  
Joëlle Lagadec (membre CA)  
Christian Maggio  
Stéphane Lambert  
Nicole Jally  
Christian Bertrand  
Alain Gaillard  
Alain Renoux  
James Turnbull

Nombre de pouvoirs: 4

Carole Bredeche  
Jean-Pierre Cagnat  
Philippe Deloulay  
Muriel Kadouch  
Rémy Lévêque (membre CA)

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation: **31** en fin de l'accueil.

Le quorum étant atteint (1/4 des Membres présents), l'assemblée peut siéger.

Ouverture de la séance 10h10.

Secrétaire de séance: Jean-François Boissard

## 1- Rapport moral du Président:

Le quorum (25% des membres à jour) étant atteint je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de notre association pour cette année 2018.

L'année 2018 aura été dominée essentiellement par l'affaire de la parcelle AB37 Allée des Orchidées à Maule, derrière le Pré Rollet à côté de la clinique pour polytraumatisés.

En effet, tout a commencé le 6 octobre 2017 par une alerte de sympathisants signalant que cette parcelle venait de subir une coupe blanche et que des travaux de remblaiement avaient débuté en désaccord complet avec le PLU et PPRI... La Mairie et 6 associations, dont la notre, portaient plainte rapidement au TGI de Versailles et une première audience avait lieu le 11 janvier. Jugement reporté au 11 avril à la demande du contrevenant, malheureusement jour de grève pour les avocats. Bien que le notre ne soit pas en grève, l'affaire est de nouveau reportée au 4 juillet. Le réquisitoire est accablant, voire très sévère et le jugement rendu le 26 septembre le prouve :

**Sur l'action publique**, le Tribunal correctionnel a :

- déclaré le prévenu coupable d'exécution de travaux en méconnaissance des dispositions d'urbanisme, et poursuite de travaux en méconnaissance d'un arrêté interruptif de travaux ;
- condamné le prévenu à deux mois de prison avec sursis, ainsi qu'à 5.000 euros d'amende ;
- condamné le prévenu à remettre en état le terrain dans un délai de deux mois, sous astreinte de 200 euros par jour de retard.

**Sur l'action civile**, le Tribunal correctionnel a reçu toutes les constitutions de partie civile, et a condamné Monsieur MILOVANIVIC à verser :

- 3.000 euros à la Commune de Maule, à titre de dommages-intérêts ;
- 1 euro à l'association SLY, à titre de dommages-intérêts ;
- 2.000 euros en remboursement des frais d'avocat de la Commune de Maule ;
- 1.600 euros de remboursement des frais d'avocat des associations SLY, JADE, FNE et APSMVM (400 euros par association), mais (curieusement) pas pour les ASL Résidence de la Tourelle et Les Terrasses d'Agnou.

Nous sommes en Appel et attendons la date... Il est indispensable que nous gagnions et que ce jugement fasse jurisprudence... Voilà pour cette affaire. Des questions ?

Sinon :

Nous assistons le plus souvent possible aux conseils municipaux à Maule et à Aulnay ainsi qu'au conseil de l'intercommunalité de Gally-Mauldre.

Nous participons aux réunions de la Commission Développement Durable à Maule, mais celle-ci semble se diluer

Nous avons participé à toutes les réunions JADE, où nous avons abordé beaucoup de sujets :  
- projet d'usine de méthanisation à Thoiry,

- installations illicites de la Beauve à Auteuil le roi,  
- et maintenant un autre cas avec la parcelle ZB113 à Jouars-Pontchartrain dite parcelle de la famille Ternus, en EBC au PLU et malgré cela déboisée, drainée et terrassée avec apport de gravats... Plainte a été déposée au TGI de Versailles, affaire en cours.

Notre site est régulièrement mis à jour et est très visité, nous en sommes à 3.287 (au 20/11), soit 750 visites en une année.

Il faut continuer à peser, surtout sur les sujets des inondations et de la route. Restons très vigilants.

Nous continuons de tenir notre conseil d'administration, en fonction des besoins de la bonne marche de notre association : 4 fois cette année.

Nous avons besoin de plus d'adhérents, d'abord pour être plus crédible auprès des autorités, commune, communauté de commune, préfecture etc... même si nous sommes adhérents de JADE et donc de France-Nature-Environnement des Yvelines, et donc également au niveau Ile-de-France. Mais aussi nous devons avoir plus de cotisations, donc plus d'argent car les frais d'avocat, (même divisés en 6 pour la parcelle AB37) et l'appel en cours, nous coûtent cher!

Enfin un dernier point que je veux aborder avec vous, le nom de notre association l'APSMVM, pas toujours facile à dire, à se rappeler voir à comprendre, surtout pour les nouveaux membres et les non membres mais néanmoins sympathisants.

Nous avons travaillé un peu sur le sujet et trouver un acronyme (facile à retenir) n'est pas aisé. Petit rappel :

Les statuts.

#### **Article 1er : Dénomination**

Il a été fondé le 25 juin 1970 entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

«ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SITES DE MAULE ET DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE».

#### **Article II : Objet**

L'Association a pour but d'informer et d'engager toute action visant à la protection des sites de Maule et de la vallée de la Mauldre afin d'en préserver, améliorer et promouvoir la qualité de vie et le caractère de ses communes.

On part de Association pour la Protection des Sites de Maule et la Vallée de la Mauldre.

Et on supprime :

~~ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SITES DE MAULE ET DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE~~, car c'est écrit dans les statuts notre entreprise c'est la vallée de la Mauldre, et pas seulement les sites de la vallée, mais aussi, sa nature, sa biodiversité, son écosystème, sa rivière, etc.. et je pense même que nous devrions rajouter dans les statuts "et les villages limitrophes".... C'est-à-dire contiguës aux villages de la vallée en lien direct avec la Mauldre.

Cela pourrait donner : Association pour la PROtection de la VAllée de la MAuldre : ou la PROVAMA : un acronyme, et donc plus facile à retenir et à prononcer.

Ou l'APROVAMA si on garde le A de Association dans l'acronyme.

Le fait d'enlever le mot "site" qui est réducteur et qui n'englobe pas la rivière, nous permet de parler de la PROTECTION d'une manière plus élargie.

Merci de votre attention.

Avez-vous des questions ?

Un grand nombre de question ramène le sujet sur les problèmes d'inondation, à savoir l'état des berges de la Mauldre et les conséquences sur une importante montée des eaux, les travaux prévus sur une création de méandres de la rivière, sur les devoirs et l'état d'esprit des riverains etc...

Egalement discussion sur le nom de l'association ainsi que sur l'évolution du blog (mise en ligne de toutes les informations sur l'évolution et les actions liées aux problèmes d'inondation).

Imaginer une diffusion de la newsletter liée à notre blog, sous d'autres formes que l'informatique (papier, envoi, dépôt dans certains lieux etc...)

Le président demande le quitus pour son rapport moral.

**Rapport moral est adopté à l'unanimité.**

Nous passons au point trésorerie de notre association, avec Jean-Pierre Chauvin notre trésorier.

2- Rapport financier du trésorier:

## APSMVM

### Rapport Financier Bilan du 17/11/2017 au 24/11/2018

	Recettes	Dépenses
Cotisations 2017/2018 : Nb 14	140,00	
Cotisations 2018/2019 : Nb 28	280,00	
Intérêts 2017	14,01	
Dons (Rappel Cotisations)	40,00	
Adhésion JADE 2018		72,70
Frais Lettres RAR		10,80
Assurance RC 03/18 à 03/19		72,17
Règlement Avocat		254,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>474,01</b>	<b>409,67</b>
Solde au 17/11/2017	2 144,25	
Solde au 24/11/2018		2 208,59
<b>TOTAL</b>	<b>2 618,26</b>	<b>2 618,26</b>

## Situation de trésorerie au 24 novembre 2018

Compte sur Livret	1 841,07	
Compte Courant	340,96	
Caisse	16,56	
Total Avoir	<b>2 198,59</b>	
Cotisations non déposées	10,00	
Chèque non débité		
Solde créditeur	<b>2 208,59</b>	

Adhérents 2017/2018 : 28

( 14 + 14 )

Adhérents 2018/2019 : 28

au 23 novembre 2018

## APSMVM

### Budget Prévisionnel 2018/2019

	Recettes	Dépenses
Cotisations 2018/2019 Complément	20	
Cotisations 2019/2020	200	
Intérêts 2018	10	
Adhésion JADE 2019		80
Frais Postaux		10
Assurance RC 04/19 à 03/20		70
Complément Avocat		100
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>260</b>
Solde créditeur au 24/11/2018	2159	
Solde créditeur prévu fin 2019		2129
<b>Total</b>	<b>2389</b>	<b>2389</b>

Adhésions : 22 (2 + 20)

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

3- Divers :

L'ensemble des questions a été posé lors de la présentation du rapport moral du Président en un long échange avec les participants.

Aucune personne nouvelle ne propose sa participation au CA. André Bernard, n'étant plus adhérent, est retiré de la liste du CA qui devient la suivante :

- Michel Contet, Pierre Vasseur, Jean-Pierre Chauvin, Jean-François Boissard, Henriette Gomez, Richard Crozier, Philippe Deloulay, Joëlle Lagadec, Josiane Le Ster, Remy Lévêque, Ginette Serpereau, Colette Pastutmaz.

**L'élection des membres du bureau se fera lors du prochain CA (le Lundi 3 Décembre 2018).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Signatures :

Secrétaire :

Trésorier :

Président :